

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 15 FEVRIER 2012

A 18 h 30 à la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

L'an deux mil douze, le 15 février à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 08 février ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, et Anicet CHOQUET, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué,
Messieurs Patrick BEDAGUE présent aux questions 1, 6, 8 et 9, David CAPITAINE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, Gérard FLAMENT, Jean-Claude NOEL, François SEGURA, André BAES, Jacques DRIEUX, Jean-Luc HOCHART, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, Jean-Claude BONNE, délégués titulaires,
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Bernard HIBON, Francis BERQUEZ, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur René DEBOUDT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Bernard HIBON, Francis BERQUEZ, délégués suppléants.

Absents excusés :

Messieurs Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, délégués titulaires
Monsieur Bertrand PETIT, Madame Sandrine KEIGNAERT, délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1, 6, 8 et 9 était de : 23

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 2, 3, 4, 5 et 7 était de : 22.

Le Comité syndical est accueilli par Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, satisfait de pouvoir recevoir l'ensemble des délégués sur Comité Syndical dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

Monsieur DENIS remercie Monsieur BEDAGUE de l'accueil et du pot de l'amitié offert en fin de séance. Monsieur DENIS constate que le quorum est atteint et donne lecture des excusés et des pouvoirs. Il propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2011 voté à l'unanimité et, conformément à l'article L 2121.15 du code des collectivités territoriales, propose de nommer Monsieur CHOQUET comme secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Question 2 : Installation d'un nouveau délégué titulaire pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

Le conseil communautaire de la CASO réuni le 16 décembre 2011, a désigné Madame Chantal LEVRAY déléguée titulaire représentant la CASO au sein du SmageAa en remplacement de Monsieur Albert VANIET décédé.

Madame Chantal LEVRAY, est ainsi installée dans ses fonctions au sein du Comité Syndical du SmageAa en tant que déléguée titulaire représentant la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

Question 3 : Adhésion de la commune de Watten à la Communauté de Communes de la Colme – installation des nouveaux délégués du SmageAa pour la Communauté de Communes

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

Au 1^{er} janvier 2012, la commune de Watten a adhéré à la Communauté de Communes de la Colme, renforçant ainsi sa position au sein du SmageAa.

De fait, la population représentée se situe dans la tranche 2000 – 10000 habitants. Aussi, selon l'article 11 des statuts du SmageAa, la Communauté de Communes de la Colme doit être représentée par deux délégués.

C'est pourquoi, par délibération du 26 janvier 2012, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Colme a désigné ses nouveaux délégués à savoir :

- Messieurs Daniel DESCHODT, et Claude DEVULDER, **délégués titulaires**
- Messieurs Francis BERQUEZ, et Jean-Pierre BAUDENS, **délégués suppléants**

Une mise à jour des statuts du SmageAa sera effectuée ultérieurement.

A l'unanimité le Comité Syndical installe les délégués nommés ci-dessus dans leurs fonctions en tant que délégués titulaires et délégués suppléants représentant la Communauté de Communes de la Colme.

Question 4 : Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

Après une présentation des missions de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer, Monsieur DENIS explique que son objectif majeur est d'accompagner un dispositif cohérent d'organisation territoriale dans une logique d'articulation permanente des différentes échelles. Initialement fondé sur le territoire de l'agglomération de Saint-Omer, son périmètre a été étendu à celui du Pays de Saint-Omer (5 intercommunalités) au début des années 2000, et plus récemment s'y sont ajoutés les territoires du SCoT de Flandre Intérieure et de la Communauté de Communes du Canton de Fruges.

L'Agence d'Urbanisme et de Développement constitue ainsi :

- un instrument d'observation, de veille et d'évaluation, une mission permanente d'intelligence territoriale ;
- Un espace de planification, d'assistance technique permanente et de programmation territoriale ;
- Un outil de gouvernance et de cohérence territoriale ;
- Un lieu de prospective et d'innovation.

Ces missions s'exercent dans le cadre d'un Programme Partenarial d'Activités clé de voûte du fonctionnement des Agences d'Urbanisme.

Ses compétences techniques sont portées par une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine de personnes.

Les projets structurants de notre territoire trouvent une cohérence entre eux grâce à la synergie des différents acteurs.

Monsieur DENIS évoque ensuite deux des programmes structurant du SmageAa que sont le plan de gestion de l'Aa et de ses affluents 2007-2016 qui est un volet opérationnel de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue ; et du Programme d'Action de Prévention des Inondations ou PAPI qui planifie les actions de prévention des risques sur les différents axes d'intervention et pour les 6 ans à venir.

Dans ce dernier programme, le PAPI, l'Agence d'Urbanisme et de Développement, du fait de ses compétences et de son rôle en matière d'urbanisme, est le pilote de deux actions sur l'axe de la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme. Il s'agira notamment de veiller à une application adéquate des PPR dans les documents d'urbanisme.

Par ailleurs, l'Agence assure le pilotage de l'étude de définition de la politique trame verte et trame bleue à l'échelle du Pays. Il est important que nous assurions une cohérence entre le programme opérationnel du SmageAa et les orientations stratégiques à l'échelle du Pays.

En termes d'échange de données, l'Agence crée et alimente plusieurs observatoires spécialisés dont les données peuvent être utiles au SmageAa, qui, à son tour, pourra fournir ses données et sa connaissance du bassin de l'Aa pour alimenter les observatoires.

L'adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer permettra donc d'assurer la cohérence entre les grands projets du territoire. Elle permettra également, pour la mise en œuvre du PAPI, de bénéficier des compétences de l'Agence sur tout le territoire du SmageAa et notamment sur les communes appartenant au canton de Hucqueliers (11 communes) et celles du marais dans le département du Nord (4 communes).

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération et accepte l'adhésion du SmageAa.

Question 5 : Adhésion au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI)

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

Après une présentation du Centre, Monsieur DENIS énumère les avantages pour le SmageAa d'y adhérer :

- Défense des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances décisionnelles au plus haut niveau (informations régulières sur les projets réglementaires, participation à des groupes de travail nationaux) ;
- Bénéfice des productions de l'association : guides méthodologiques, recueils d'expériences...
- Représentation dans les instances décisionnelles de l'association nous permettant de participer aux orientations stratégiques du CEPRI ;
- Possibilité de contacter les experts techniques du CEPRI pour nous orienter sur nos problématiques spécifiques.

L'adhésion au CEPRI a un coût de 1 000 €/an.

Le CEPRI a mis également en place le réseau PAPI. Il permet aux chargés de mission PAPI d'échanger leurs expériences, de partager leurs informations et de valoriser les bonnes pratiques en matière de gestion des inondations (500 €/an).

A l'unanimité le Comité Syndical accepte l'adhésion au CEPRI, nomme M. Christian DENIS, représentant du SmageAa au sein de l'Assemblée Générale du CEPRI, et nomme M. Francis DHALLEINE, suppléant à M. Christian DENIS,

Question 6 : PAPI - Pilotage et animation – équipe et financements

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations nécessite la mise en place d'une équipe technique adéquate, équipe qui s'appuiera sur les compétences déjà présentes sur le territoire.

La mise en œuvre de certaines actions, ainsi que le pilotage technique, la concertation et la coordination du programme nécessite l'embauche d'un **chargé de mission** de la spécialité à temps plein (délibération n° 3 du 15/12/11). La mise en œuvre opérationnelle de nombreuses actions ainsi que l'assistance technique aux collectivités du territoire nécessite l'embauche d'un **technicien en hydraulique** à temps plein.

Enfin, la fiche action VI.4 – Maîtrise des ruissellements sur les bassins versants agricoles) détaille les missions et le budget de l'**animation agricole** (poste en place).

Le SmageAa en tant que structure pilote du programme sera l'employeur de cette équipe technique. Elle sera placée sous la responsabilité hiérarchique de la directrice.

L'équipe sera donc constituée d'un chargé de mission, d'un technicien, et d'un animateur agricole à temps plein. Ces moyens pourront être réévalués lors de la révision à mi-parcours.

Monsieur DENIS évoque le budget prévisionnel prévu pour la coordination du PAPI. Des subventions seront sollicitées auprès des principaux partenaires.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération

Question 7 : Cession de mobilier de bureau – salle de réunion

Monsieur DUCROCQ donne lecture du projet de délibération.

A la suite de travaux effectués au sein des locaux du SmageAa permettant l'installation de deux bureaux supplémentaires, le SmageAa vend le mobilier de bureau de la salle de réunion

Le SMEVEM a manifesté son souhait pour le rachat du mobilier.

Après délibération, et l'annonce de l'abstention de M. Christian DENIS Président, le Comité Syndical accepte de céder en l'état au SMEVEM le mobilier de bureau désigné ci-dessus pour un montant total de 900€.

FINANCES

Question 8: Budget général – Compte administratif 2011 – Compte de gestion – Affectation du résultat

Monsieur DENIS donne lecture du Compte Administratif 2011 qui détaille toutes les opérations effectuées dans l'année et se résume ainsi :

Résultat de clôture :

SECTIONS	Résultat de clôture de l'exercice 2010	Part affectée à l'investissement 2010	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
investissement	892 410,20	55 655,80	+ 80 859,93	1 028 925,93
fonctionnement	130 124,99	74 469,19	- 54 730,38	19 738,81

Le résultat de clôture avec le report des années antérieures est de 1 048 664.74 €. Compte tenu des éléments exposés, Monsieur DUCROCQ propose au Comité Syndical de voter le compte administratif. A l'unanimité, l'assemblée adopte le compte administratif. Monsieur DENIS remercie de la confiance que lui témoignent le bureau et l'assemblée dans les projets qui sont menés, le personnel qui effectue un très bon travail au quotidien et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 19 738.81€ au compte 002

Question 9 : Budget primitif 2012

Monsieur DENIS présente les grandes lignes du budget primitif équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement pour 937 330,48€ et en dépenses et recettes d'investissement pour 1 904 200,16€.

Monsieur DENIS détaille les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux différentes opérations.

Les recettes de fonctionnement sont composées pour l'essentiel de la participation des intercommunalités, ainsi que de subventions de nos partenaires (Conseil Régional, Conseil Général, Fonds structurels Feder).

Les recettes d'investissement sont composées de subventions, du FCTVA, des amortissements et de l'autofinancement.

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte le budget primitif 2012 tel qu'il est présenté.

Monsieur DENIS lève la séance à 19h30. Monsieur BEDAGUE reprend la parole pour inviter l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

Le président,
Christian DENIS

